

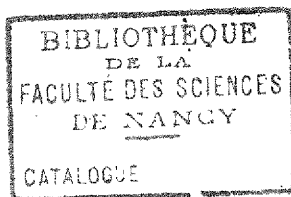
UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY

RENTÉE SOLENNELLE
DES FACULTÉS

ET DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY



Le 24 Novembre 1881.

NANCY

IMPRIMERIE BERGER-LEVRAULT ET C^o

11, RUE JEAN-LANGOUR, 11.

1881

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

FACULTÉ DE DROIT

MM. LEDERLIN, I ^U, Doyen, Professeur de Droit romain, autorisé à faire le cours de Pandectes, et Chargé du cours de Droit français étudié dans ses origines féodales et coutumières.

JALABERT *, I ^U, Doyen honoraire.

LOMBARD (Ad.), I ^U, Professeur de Droit commercial, et Chargé du cours de Droit des gens.

LIÉGEOIS, I ^U, Professeur de Droit administratif.

DUBOIS, I ^U, Professeur de Droit romain, et Chargé du cours d'Histoire du Droit romain et du Droit français.

BLONDEL, A ^U, Professeur de Code civil, et Chargé du cours de Droit constitutionnel.

BINET, A ^U, Professeur de Code civil, et Chargé du cours de Droit civil approfondi dans ses rapports avec l'Enregistrement.

LOMBARD (P.), A ^U, Professeur de Code civil.

GARNIER, Professeur d'Économie politique.

MAY, Agrégé, Chargé du cours de Procédure civile.

CHAVEGRIN, Agrégé, Chargé du cours de Droit international privé.

GARDEIL, Agrégé, Chargé du cours de Droit criminel.

BEAUCHET, Agrégé, Chargé du cours d'Histoire générale du Droit français public et privé.

BOURCART, Agrégé, Chargé du cours de Pandectes, autorisé à faire le cours de Droit romain.

LACHASSE, I ^U, Docteur en Droit, Secrétaire agent comptable.
